

Demande d'augmentation ou de diminution du poids total ou du poids de l'ensemble d'un véhicule

N° de plaque	<input type="text"/>	1ère mise en circulation	<input type="text"/>
Marque du véhicule	<input type="text"/>	Date dernière modification	<input type="text"/>
N° de matricule du véhicule	<input type="text"/>		

Poids garantis relevés sur la plaquette du constructeur :

Dimensions des pneumatiques :

Indices de charges / de vitesse

Essieu 1	<input type="text"/>	kg	<input type="text"/>	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
Essieu 2	<input type="text"/>	kg	<input type="text"/>	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
Essieu 3	<input type="text"/>	kg	<input type="text"/>	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
Essieu 4	<input type="text"/>	kg	<input type="text"/>	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
Poids total	<input type="text"/>	kg	Garantie du dispositif d'attelage (valeur relevées sur la plaquette du dispositif) :			
Poids de l'ensemble	<input type="text"/>	kg	DC <input type="text"/>	Valeur V <input type="text"/>	kg ou D-Wert	<input type="text"/>

 Poids total désiré (rubrique 33 du permis de circulation) : kg

 Poids de l'ensemble désiré (rubrique 35 du permis de circulation) : kg

Conditions selon l'art. 9 al. 3bis de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) :

A la demande du détenteur, le poids total d'une voiture automobile ou d'une remorque peut être modifié une fois par an ou lorsque le véhicule change de détenteur.

Dans les limites des poids légaux, une augmentation du poids total ou du poids de l'ensemble est possible lorsque les garanties techniques du constructeur, la puissance du moteur, la garantie de charge du dispositif d'attelage l'autorisent. Une inspection du véhicule peut être demandée.

Si lors de la réception par type du véhicule, la puissance du freinage n'a pas été approuvée pour le nouveau poids, un test de freinage à la charge maximale autorisée est nécessaire.

 Société /
nom et prénom

N° tél./natel

Lieu et date

Adresse

Signature

N° postal, localité

Le requérant confirme que les indications mentionnées ci-dessus correspondent bien au véhicule concerné. Veuillez retourner le formulaire dûment complété à la division technique à Lausanne.

Partie réservée au SAN

Champ 33	kg	Annexe	193
Champ 35	kg	Annexe	

 Timbre et
signature de
l'expert du
SAN
